BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 40 000 000 000 FCFA
Siège social : Côte d'Ivoire ABIDJAN Plateau,
Angle Avenue Terrassons de Fougère et Rue Gourgas, 01 B.P. 4132 ABIDJAN 01
R.C.C.M. ABIDJAN N° CI-ABJ-03-1980-B14-48869

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE** » en abrégé « **BOA-COTE D'IVOIRE** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Mercredi 15 avril 2026 à 10 heures 00 mn** précises à **la Salle Fromager de l'hôtel IVOTEL du Plateau (10ème étage)** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1. **Examen et approbation des comptes de bilan et de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

- Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Lecture et approbation des Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Règlementation Bancaire
- Quitus aux Administrateurs
- Décharge aux Commissaires aux Comptes
- Affectation du Résultat de l'exercice 2025

Point 2. **Présentation des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés (art.17 circulaire 01-2017/CB/C du 27 septembre 2017).**

Point 3. **Fixation des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs pour l'exercice 2026**

Point 4. **Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant**

Point 5. **Renouvellement du mandat de trois (03) Administrateurs**

Tout actionnaire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix. Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (4ème étage) à compter du 27 Mars 2026 conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et GIE.

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente, Mme Lala MOULAYE EZZEDINE